

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 511 (Rect)

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 7

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au dernier alinéa de l'article L. 224-5 du code de l'action sociale et des familles, les mots : « deuxième et troisième » sont remplacés par les mots « troisième et quatrième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.